



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Publie le 09/02/2026

ARRETE DU MAIRE N°2026-093

Pôle : Sécurité

Avenant à l'arrêté N°2026-092 du 05 février 2026 Portant réglementation de la circulation et du stationnement Traverse des Bellons et Avenue Clément Monnier – Travaux Ste RSTS

Nomenclature ACTES : 6.1

Le maire de la commune de Sausset-les-Pins,

VU l'arrêté du maire N° 2026-092 en date du 05 février 2026, portant réglementation de la circulation et du stationnement Traverse des Bellons et Avenue Clément Monnier dans le cadre des travaux de la société RSTS,

VU la demande en date du 6 février 2026, de la société RSTS pour reporter l'intervention d'une semaine en raison des intempéries annoncées.

CONSIDERANT la nécessité de modifier les dates d'intervention initialement prévues en raison des intempéries annoncées, tout en maintenant les conditions de sécurité et d'organisation définies par l'arrêté N°2026-092

ARRETE

ARTICLE 1 : Objet

Les dispositions prévues par l'arrêté du Maire N° 2026-092 restent applicables, sous réserve des modifications de dates ci-après.

ARTICLE 2 : Nouvelles dates et horaires d'intervention

Les restrictions s'appliquent désormais aux dates et créneaux suivants, avec le même schéma d'intervention que celui défini par l'arrêté N°2026-092.

- Lundi 16 février et mardi 17 février 2026 : de 07h à 18h (présence camion benne)
- Lundi 23 février et mardi 24 février 2026 : de 07h à 18h (présence camion benne)
- Mercredi 18 et mercredi 25 février 2026 : de 09h à 12h (livraison matériel)

ARTICLE 3 : Maintien des autres dispositions

Toutes les autres dispositions de l'arrêté N°2026-092 demeurent inchangées et pleinement applicables.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur général des services, Monsieur le Directeur du pôle sécurité, Monsieur le Directeur du pôle technique, Monsieur le Chef de centre des Sapeur Pompiers de Sausset les Pins, ainsi que leurs subordonnés sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera tenu à la disposition de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'ISTRES et publié au recueil des actes administratifs de la ville de Sausset-les-Pins.

Fait à Sausset-les-Pins, le 9 février 2026

Monsieur Le Maire
Maxime MARCHAND